### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLIGNY SUR OUCHE

4 allée des Cordiers 21360 BLIGNY-SUR-OUCHE

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de membres

afférents au Conseil

33 33

présents : 26 procuration : 0

Convocation du 9 décembre 2016 Affichage du 23 décembre 2016

L'an deux mil seize et le seize décembre à dix-huit heures quinze,

le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Daniel BARBIER.

#### **Présents**

<u>Titulaires</u>: Martine SEGUIN, Monique FEBVRE, Jean-Paul GIBOULOT, Gérard PIERROT, Jean-Pierre LIEBAULT, Denis MYOTTE, Nathalie PITOISET, Jean-François LACROIX, Marie-Odile FAVELIER, Denis MANTEL, Bernard HUMBERT, Yannick ROYER, Jacques-Edouard BROCARD, Viviane BIENFAIT, Marie CHODRON DE COURCEL, Éric BERAUD, Pascal JANISZEWSKI, Jean-Luc BARBIER, Françoise MOINE, Jean FLOUR, Danielle DUCRET-LAMALLE, Henri ROCHE, Bernard PETION.

Suppléants: Marie-Christine LANCIEN, Michel CLERC.

Secrétaire de séance : Yannick ROYER.

Ont donné pouvoir : /

La séance ouverte, le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé, monsieur Yannick ROYER désigné secrétaire de séance. En présence de madame MOINGEON-HERMARY, conseillère départementale.

# ÉTUDE EXPERIMENTALE DE DEFINITION ET DE MISE EN PLACE D'UNE BOUCLE LOCALE ELECTRIQUE - MARCHE POUR UN PROJET DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT DE TYPE SMART GRID

Le Conseil communautaire décide de s'inscrire dans le programme de recherche et développement portant sur la mise en place d'une boucle locale électrique initié par Solunergie, de passer pour ce faire un marché avec Solunergie conformément aux dispositions de l'article 14 alinéa 3 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, sur 2 ans, durée éventuellement reconductible. Le Conseil communautaire arrête le plan de financement et prend la décision modificative correspond.

- Dépenses =

100 000 € HT / 120 000 € TTC

- Recettes

S

apport Solunergie = 20 000 € HT / 24 000€ TTC)

Communauté de communes = 80 000 € HT / 96 000 € TTC)

dont fonds TEPCV pour 64 000 €

Le Président est autorisé à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### REDEVANCE SPECIALE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2017

Le Conseil communautaire décide de maintenir le montant des tarifs forfaitaires de la redevance

spéciale pour l'exercice 2017 à savoir		2017	2016 pm	2015 pm	2014 pm
	Mairie (21)	182€	182€	182€	182 €
	SIVOS de l'Ouche, SIVOS de Bligny/o, écoles, bureaux CC, Gendarmerie, La Poste (par établismt)	160€	160€	160€	160€
	Camping de Bligny s/o	793€	793€	793 €	793 €
	Restaurant le Caryméjor Crugey	793€	793€		
	Colonie de Crépey	1 100€	1 100 €	1 100 €	1 100 €
	VNF/Région Bourgogne	500€	500€	500€	500€
	Auberge des Sources Lusigny s/o	793€	793€	793 €	793 €
	Dépôt Lusigny s/o CG 21	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €
	Restaurant l'Auberge du Pont d'Ouche	793€	793€		
	Hôtel-Restaurant du Val d'Ouche Bligny s/o	1 100€	1 100 €	1 100 €	1 100 €
	Collège de Bligny s/o	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €
	Mairie du chef-lieu Bligny s/o	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €
	Abbaye de La Bussière s/o	9 400 €	9 400 €	9 400 €	9 400 €
	Maison de retraite Bligny s/o	6 040 €	6 040 €	6 040 €	6 040 €
	Maximarché	3 000 €	3 000 €	9 400 €	9 400 €
	TOTAL	32 394 €			

#### MAISON DE SANTE BAIL BUREAU POLYVALENT

Le Conseil communautaire décide, sur sa demande, de mettre fin au bail consenti à madame BAZEROLLE-KOEHREN orthophoniste pour l'occupation par vacation du bureau polyvalent à compter du 31 décembre 2016. Madame Anne-Fleur LHUILLIER demeurant 1 rue du Truchot à CREANCEY lui succède avec un bail dans les mêmes formes et montant.

# RESILIATION BAIL LOCATION APPARTEMENT 6 ROUTE DE DIJON

Le Conseil communautaire prend acte de la fin du bail signé avec madame Roselyne MOINGEON et monsieur Pierre LUISI à compter du 10 décembre 2016.

#### **ACNE REVERSEMENT AUX COMMUNES**

2016 est la 1ère année de perception de la fiscalité éolienne unique. A ce jour, est encaissée la FEU pour 4 machines à Aubaine et 7 à Bessey-en-Chaume. Le Conseil communautaire vote la décision modificative nécessaire pour reverser les ACNE à ces communes (39 769 €).

# **BUDGET PRINCIPAL COMPLEXE INTERCOMMUNAL**

Le Conseil communautaire prend la décision modificative nécessaire à l'acquisition de matériel pour le complexe (4120 €).

#### ACOMPTE TEPCV VEHICULE ELECTRIQUE DECISION MODIFCATIVE N°10

L'acompte de fonds TEPcv pour l'acquisition du véhicule électrique versé en 2015 a été intégré dans le budget principal alors que la dépense a été réalisée en juin 2016 à travers le budget annexe portage des repas. Le Conseil communautaire vote la décision modificative permettant de rebasculer les fonds dans le budget annexe.

#### BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ACHAT DE COLONNES DE VERRE

Vingt-et-une colonnes de tri du verre sont en définitive à changer. Le Conseil communautaire vote la décision modificative correspondant.

#### **CREDIT DE REPORT**

Le Conseil communautaire vote les crédits de report.

## CONVENTION ANIMAUX DE BAT FORET DE PIERRE SAUX ET DU PRE DE L'AUVE

Madame CHABANEL exploitante agricole à DETAIN-GERGEUIL en "Larret Gandeau" – KAYANE élève et éduque des ânes et chèvres de bât destinés à la location pour accompagner les randonneurs pédestres. Une partie de l'un des circuits qu'elle propose passe en forêt de Pierre Saux et du Pré de l'Auve. Elle bénéficiait d'une autorisation de passage donnée par le CHU.

Le Conseil communautaire décide d'accorder à KAYANE une autorisation de balisage de sentiers dans la forêt communautaire et donne délégation au Président pour arrêter les termes de la convention ad hoc.

# CONVENTION AVEC LE CDG 21 DIAGNOSTIC RESSOURCES HUMAINES

Afin de réaliser le diagnostic « ressources humaines » dans le cadre de la fusion avec l'Auxois-sud, le Conseil communautaire prend acte que cette mission est confiée au CDG21.

## BUDGET ANNEXE REPAS À DOMICILE ENERGIE VEHICULE

La recharge des batteries du véhicule électrique utilisé pour le portage des repas à domicile étant effectuée depuis la Maison de services, le Conseil communautaire décide de recouvrer l'électricité nécessaire une fois par an, par application du prix du kW figurant au bilan annuel établit par EDF au nombre de kW relevés au sous-compteur.

# VENTE DES IMMEUBLES RTE DE DIJON À BLIGNY SUR OUCHE ET PONT D'OUCHE

Le Conseil communautaire

- sollicite le déclassement des immeubles à vendre du domaine public,
- prend acte que l'acquéreur du 4 route de Dijon est en définitive Madame Maryline, Stéphanie JUSTICE épouse de Monsieur Joshue, Israël LASTIRI FREGOSO,
- prend acte que monsieur Julien DIOT et madame Noëllie DEMARD se portent acquéreur du 6 pour 150 000 €.

## **DIVERS**

Le Président informe que l'arrêté de fusion avec la communauté de communes de l'Auxois sud est à la signature de madame la Préfète.

Il remercie les délégués pour les deux années écoulées.

L'assemblée est clôturée par un vin d'honneur auquel ont été conviés les délégués titulaires de la précédente assemblée.

Vu pour affichage, le 23 décembre 2016

Le Président,

Daniel BARBIER